



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION "PRO PETRI SEDE"
ET DE L'ORGANISATION "ÉTRENNES PONTIFICALES"**

Lundi 27 octobre 2003

Chers Amis, Je suis heureux de vous saluer, vous les membres de l'Association *Pro Petri Sede* et de l'Association *Étrennes pontificales*, venus ensemble à Rome pour manifester les liens nouveaux qui unissent vos deux organisations et surtout pour exprimer votre attachement commun au Siège de Pierre. Depuis de nombreuses années, vous veillez à garder vivant dans vos diocèses et dans vos paroisses l'esprit de communion qui caractérise l'Église catholique et qui s'exprime dans l'ouverture de chaque Église aux autres Églises, autour du Siège de Pierre, garant de l'unité et de la communion entre toutes. Ce sens de la communion ecclésiale s'exprime d'une manière particulière par la pratique de la charité et le souci du partage fraternel, de sorte que les plus favorisés aident les plus démunis (cf. 2 Co 8, 13-15) et que l'Église soit vraiment le Corps du Christ, dans lequel chaque membre se sent solidaire de tous les autres (cf. 1 Co 12, 25-26). Le Pape vous sait gré de l'aide généreuse et fidèle que vos associations apportent ainsi à l'Église, pour qu'elle poursuive, dans ses communautés et dans le monde, son action spirituelle et matérielle en faveur de tous et principalement en faveur des plus pauvres de nos frères, afin que leur dignité soit davantage et partout respectée. Je vous demande donc d'exprimer à tous les membres de vos associations ma vive gratitude pour leurs dons et pour leur engagement. Qu'ils sachent toujours, dans leur vie quotidienne, se montrer attentifs aux plus petits pour leur exprimer ainsi l'amour de Dieu «qui ne fait pas de différence entre les hommes» (Ac 10, 34) ! Chers pèlerins, en vous confiant, vous et vos familles, à l'intercession maternelle de la Vierge Marie, que nous vénérons spécialement en ce mois comme Notre-Dame du Rosaire, je vous accorde de grand cœur une particulière Bénédiction apostolique, que j'étends à tous les membres de vos deux associations et à leurs proches.